



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 29 JANVIER 2019**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 janvier 2019.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien (*a quitté la séance au cours du point 2019-01-13, est revenu avant le vote du point 2019-01-18*), Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, Adjointes au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine, Mme TRUDEAU Christelle (*arrivée avant le vote du point 2019-01-11*), M. DOMBAL Adrien, M. FILLONNEAU Gino, M. BRIANCEAU Gilbert, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (*arrivé avant le vote du point 2019-01-10*), Mme ROUSSILLON Christelle (*arrivée avant le vote du point 2019-01-02*), M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme GARREAU Myriam a donné procuration à M. Jean-Michel LALÈRE à l'exception du point 2019-01-15 ; M. VERDON Sébastien a donné procuration à Mme Ghislaine LEGERON ; M. PETORIN Jean-Pierre a donné procuration à Mme BONNET Martine ; M. GARON Bernard a donné procuration à M. BIRE Michel ; Mme TRUDEAU Christelle a donné procuration à M. HOCBON Ludovic ; Mme BOUTIN Marie-Kristine a donné procuration à Mme BAUDRY Monique, M. FOURAGE Hugues a donné procuration à M. GENG Hubert et Mme WILLEMOT Isabelle a donné procuration à M. METAY Pierre-André.

Secrétaire

M. FILLONNEAU Gino, Conseiller municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant l'attribution d'un marché de service relatif à l'assurance risques statutaires :

- **APPROUVE** la conclusion du marché Assurance Risques Statutaires pour les années 2019-2022 (marché n°2018023) avec le Groupement ASTER - MIC – FIDELIDADE pour un montant HT sans charges patronales de 44 442.88 € ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

Concernant le marché pour l'exploitation du service de transport public urbain « Fontelys » :

- **APPROUVE** l'adoption de l'avenant n°1 au marché « Exploitation du service de transport public urbain FONTELYS » qui a pour objet un complément de transport pour les 24 et 31 décembre 2018 représentant une somme de 1 373,16 € HT, soit 1 510,48 € TTC, soit 0,15 % du montant global du marché ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société Sovetours, exploitant ce service de transport public urbain.

Concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section BR 168 et des parcelles cadastrées section BR156 et YA 2 sises rue Jan et Joël Martel :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BR n°168 d'une superficie de 215 m² aux consorts CHATAIGNER suite à leur don ; -**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section BR n°156 d'une superficie de 230 m², à l'euro symbolique, et YA n°2 d'une superficie de 480 m² au prix de 240 € dans le cadre de la liquidation d'Emile COUPPEY, auprès de Maître HUMEAU, mandataire ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes notariés à venir, les frais inhérents étant à la charge de la Ville.

Concernant la cession d'un espace non cadastré sis Boulevard des champs Marot :

- **APPROUVE** la cession de l'espace non cadastré formant un délaissé de voirie situé à l'intersection de l'avenue François-Mitterrand et du boulevard des Champs-Marot, d'une superficie d'environ 1 600 m² (à définir après arpentage), au profit de M. et Mme GRIMAUD, pour l'installation de leur commerce « l'Atelier de Sandra », au prix de 20 € par m² ; -**APPROUVE** la cession de l'espace non cadastré, partie située au droit de leur propriété sise boulevard des Champs-Marot, d'une superficie d'environ 300 m² au profit de M. GUILLIN, au prix de 20 € par m², sous condition de l'acquisition simultanée de la parcelle cadastrée section ZT n°243 ; -**DIT** que si les acquéreurs ont des travaux de réseaux à effectuer, la voirie ayant moins de trois ans, il leur sera demandé de procéder à des travaux de fonçage, afin d'éviter d'ouvrir la chaussée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes notariés à intervenir, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Concernant la cession des parcelles cadastrées section AP n°33, 328 et 343 sises 20 impasse du Gué-Braud :

- **APPROUVE** la cession de l'ensemble immobilier cadastré section AP n°33, 328 et 343 d'une superficie totale de 1 141 m² sis 20 impasse du Gué-Braud, à Mme Géraldine MELET, au prix de 25 000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Concernant le fleurissement et l'entretien des pieds de mur :

- **APPROUVE** la mise en place d'un partenariat avec les riverains intéressés par le fleurissement des pieds de mur ou façade de leurs propriétés ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et leurs renouvellements avec les propriétaires occupants riverains.

Concernant la mise en place d'ateliers pédagogiques sur le temps scolaire :

- **APPROUVE** la convention relative aux ateliers pédagogiques sur le temps scolaire pour une durée de 3 ans maximum ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir avec la direction académique des services de l'Education nationale.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} février 2019 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – TNC à 34h	1	
TOTAL	1	

Concernant la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

- **APPLIQUE** le régime indemnitaire aux grades d' Assistants territoriaux socio-éducatifs de la catégorie A - filière sociale ci-dessous à compter du 1^{er} février 2019 :

Pour la part obligatoire, l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE) :

FILIERE SOCIALE

Catégorie A – grades d'Assistants territoriaux socio-éducatifs

Groupes	Fonctions	Ifse maxi		Ifse mini	
		ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL
Groupe 1	Responsable de pole responsable de service poste à technicité/expertise spécifique	11 970 €	997,50 €	4 200,00 €	350,00 €
Groupe 2	Autres fonctions	10 560 €	880,00 €	3 000,00 €	250,00 €

Pour la part facultative : une indemnité liée à l'engagement professionnel, le CIA :

- APPROUVE** la mise à jour du régime indemnitaire ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés individuels d'attribution.

- Concernant le règlement intérieur du Conseil municipal :

- **N'APPROUVE PAS** le règlement intérieur du Conseil municipal ci-après annexé. La délibération est donc rejetée ; Le règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par le conseil municipal du 21 octobre 2014 reste en vigueur.

Concernant les taux relatifs aux dépenses de fonctionnement et de participation au fonctionnement de la restauration scolaire et tarifs sociaux de l'école privée sous contrat d'association :

- **APPROUVE** la participation financière relative aux dépenses de fonctionnement de la restauration scolaire de l'école Sainte-Trinité, au montant unitaire de 1,19 €/repas pour les rationnaires fontenaisiens pour l'année 2017/2018 ; -**APPROUVE** la prise en charge des tarifs sociaux des rationnaires fontenaisiens, pour l'année 2017/2018 de l'école Sainte-Trinité ; - **APPROUVE** la convention relative à la participation financière à la restauration scolaire et aux tarifs sociaux de l'école Sainte-Trinité ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir avec l'OGEC Sainte-Trinité.

Concernant la contribution relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association Sainte-Trinité :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2018-2019, la participation financière aux coûts de fonctionnement versée à l'OGEC Sainte-Trinité sur la base des effectifs de la rentrée 2018, réajustés en cours d'année suivant les nouvelles inscriptions selon les montants suivants :

Nombre d'élèves fontenaisiens	Montant unitaire (en euros)	TOTAL (en euros)
76 maternelles	810,93	61 630,68
153 élémentaires	421,00	64 413,00
Estimation inscriptions en cours d'année		2 000,00
TOTAL		128 043,68

- **APPROUVE** la convention relative à la participation financière aux coûts de fonctionnement de l'OGEC Sainte-Trinité ; -**RAPPELLE** que les versements pour 2019 interviendront selon les modalités suivantes :
 - 80 % de la subvention relative au coût de fonctionnement, au 15 février 2019
 - 20 % de la subvention relative au coût de fonctionnement, au 15 juillet 2019 et prise en compte des crédits complémentaires relatifs aux inscriptions en cours d'année ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir avec l'OGEC Sainte-Trinité.

Concernant l'attribution d'une subvention à Association « Fontenay en Scène » pour l'organisation du Festival « les nuits courtes » :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 45 000 € à l'association « Fontenay en scène » pour l'organisation de la 3^{ème} édition du festival des Nuits courtes du 25 au 27 octobre 2019 à Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** la convention cadre avec l'association « Fontenay en scène » pour l'année 2019 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Concernant la mise en place d'un mécénat entre la Ville de Fontenay-le-Comte/Musée de Fontenay-le-Comte et la concession Citroën-Guénant automobiles Fontenay-le-Comte dans le cadre d'un programme culturel :

- **APPROUVE** la convention de mécénat à intervenir entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la concession CITROEN, Guénant Automobiles de Fontenay le Comte pour les actions culturelles développées au Musée de Fontenay-le-Comte; -**AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir.

Concernant une demande de dégrèvement dans le cadre d'une inscription à l'Ecole municipale de musique et de danse :

- **ACCORDE** un dégrèvement des factures à Mme GUILLEMET uniquement pour les cours de danse à l'Ecole municipale de musique et de danse concernant les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année 2018-2019 et **DECIDE** de ne pas émettre les factures correspondantes.

Concernant la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Ligue de protection des oiseaux de Vendée :

- **APPROUVE** l'intérêt présenté par les actions de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur le territoire communal en matière de sensibilisation à l'environnement et à la Biodiversité ; -**DECIDE D'ACCORDER** une subvention de 3 600 € par an pendant 2 ans sur la période 2019/2020 à La Ligue de Protection des Oiseaux ; -**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Ligue de Protections des Oiseaux » de Vendée pour la période 2019-2020 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en Secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
GUIEYSSE Damien	17/12/2018	1 rue du Puits Lavau	Toiture/Zinguerie	26 440,81 €	4 000 €
VAY Benoit	28/12/2018	6 rue des Tanneurs	Façade/Volets Porte d'entrée	18 729,83 €	4 000 €
THIRÉ Jean-François	10/12/2018	6 cours de la Pie	Ouvertures + Couverture	5 311,59 €	2 000 €

-ANNULE la décision du 6 décembre 2018 relative à la subvention concernant l'immeuble situé 5 rue des Horts et la **REMPLECE** comme suit :

Nom du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
Madame Alix CASARI	08/10/2018	5 rue des Horts	Couverture + menuiseries	11 595.72€	4 000 €

Concernant le rapport annuel pour 2018 de la commission communale pour l'accessibilité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Concernant la demande d'autorisation formulée par la société FAUCHERON au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE) :

- **EMET UN AVIS** favorable à la demande de la Société FAUCHERON pour obtenir un accord en vue de permettre le réaménagement de son site et d'étendre son atelier de fabrication.


Concernant la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Vendée Logement esh pour la construction de 7 logements 3 rue des Gravants :

- **ACCORDE** sa garantie :
 - à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 490 127,13 € souscrit par la société anonyme d'HLM Vendée Logement esh auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 90055 constitué d'une ligne de prêt, joint en annexe à la présente délibération ;
 - pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société anonyme d'HLM Vendée Logement esh dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- **S'ENGAGE** à se substituer dans les meilleurs délais à la société anonyme d'HLM Vendée Logement esh pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations ; -**S'ENGAGE** à libérer, pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du dit prêt ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du : 04/02/2019
au